



Retraite complémentaire

Par Xora51

Bonjour,

Ma situation est la suivante, après une maternité suivie d'un congé parental, je suis tombé en longue maladie, je n'ai pas pu reprendre mon travail et me suis retrouvé en invalidité.

Sur quelle année se base la retraite complémentaire pour effectuer un calcul de points durant ces années de maladie ?

(Il me semble que la retraite complémentaire attribue des points durant les années d'invalidité).

L'année n-1 étant l'année du congé parental donc non rémunéré.

Merci pour vos avis.

Par ESP

Bonjour

Ce site;

[url=https://www.agirc-arrco.fr/ma-retraite/comprendre-ma-retraite/points-de-retraite-et-evenements-de-la-vie/]https://www.agirc-arrco.fr/ma-retraite/comprendre-ma-retraite/points-de-retraite-et-evenements-de-la-vie/[/url]